Etude du Notaire
Xavier DUGARDIN

SUCCESSEUR DE MICHEL PIRSON

Le 3 avril 2017

Chaussée de Waterloo, 38
5002 SAINT-SERVAIS / NAMUR
PARKING EN L'ETUDE
TEL. : 081.22.10.00
TÉLÉFAX : 081.23.00.18
E-mail : xavier.dugardin@belnot.be

ATTESTATION

Je soussigné, Xavier **DUGARDIN**, Notaire à Saint-Servais/Namur,

ATTESTE, par la présente,

Que :
la **Société Anonyme « BNP PARIBAS FORTIS »** précédemment dénommée « FORTIS BANQUE SA », précédemment « GENERALE DE BANQUE », ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Montagne du Parc, numéro 3, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0403.199.702 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 0403.199.702,

a vendu le bien suivant :

Commune de Woluwe-Saint-Pierre - Troisième division

1) Dans un immeuble à appartements multiples dénommé « RESIDENCE WELLINGTON » située avenue de Hinnisdael, numéro 2, érigé sur un terrain sis à l'angle de la Place Dumont et de l'avenue de Hinnisdael, où il développe, d'après titre, une largeur de façades respectives de 10 mètres 80 centimètres et de 26 mètres 20 centimètres, cadastré, d'après titre, section D, numéro 46 F 2, pour trois ares cinquante centiares (03 a 50 ca), outre une partie de la voirie d'une contenance de trente-cinq centiares soixante-deux dixmilliares (35 ca 62 dma), et, d'après extrait de matrice cadastrale récent, section D, numéro 46 K 2, numéro de partition P0000, pour une superficie de trois ares nonante centiares (03 a 90 ca) :

selon titre de propriété, la station-service située au rez-de-chaussée, comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

- *au niveau du rez-de-chaussée* :

zone de recul, piste avec pompes, jardinet, local de graissage (réserve), vigie, vestiaire avec water-closet ;

- *dans les sous-sols* :

fosse de graissage, emplacement pour citernes (dans le terre-plein de la station-service) ;

b) en copropriété et indivision forcée :

deux cents/millièmes (200/1.000èmes) des parties communes de l'immeuble, dont le terrain.

Tels que ces biens sont plus amplement décrits à l'acte de base reçu par le Notaire Frans FIVEZ, ayant résidé à Anvers, en date du 06 mai 1962, transcrit.

Référence cadastrale : 21683_D_0046_K_2_P0004 ;

2) Dans un immeuble à appartements multiples situé rue de l'Eglise, numéro 120, cadastré, d'après titre, section D, numéro 46 C 2, pour une superficie d'un are vingt-six centiares (01 a 26 ca), et, d'après extrait de matrice cadastrale récent, section D, numéro 46 C 2, numéro de partition P0000, pour une superficie d'un are vingt-six centiares (01 a 26 ca) :

selon l'acte de base, l'agence de banque située au sous-sol et rez-de-chaussée, comprenant :

a) en propriété privative et exclusive :

zone protégée avec escalier vers la salle des coffres en sous-sol, bureau, local d'accueil, dégagement, local technique et toilettes ;

b) en copropriété et indivision forcée :

trois cent cinquante/millièmes (350/1.000èmes) dans les parties communes, à l'exclusion du terrain, et sept cent cinquante/millièmes (750/1.000èmes) indivis dans le terrain.

L'accès actuel de ces locaux est prévu à partir de l'immeuble voisin.

Le passage créé dans le mur mitoyen des deux copropriétés distinctes fait l'objet d'une servitude réciproque et perpétuelle de passage au profit et à charge du bien décrit *sub* 1) et du fonds décrit *sub* 2).

Tel que ledit bien et ledit passage sont plus amplement décrit à l'acte de base reçu par le Notaire Robert DE COSTER, ayant résidé à Schaerbeek, et le Notaire Jean-Philippe LAGAE, ayant résidé à Bruxelles, en date du 23 mai 1984, transcrit.

Référence cadastrale : 21683_D_0046_C_2_P0015.

Le vendeur fait observer que la situation actuelle du bien prédécrit est la suivante :

Un emplacement commercial constitué de deux biens immobiliers reliés entre eux dans les deux copropriétés dont question ci-avant, soit :

- un rez-de-chaussée commercial avec sous-sol sis rue de l'Eglise, numéro 120, avec une quotité de trente-cinq pourcent (35 %) dans la copropriété « ACP Résidence Eglise 120 » ;

- un rez-de-chaussée commercial sis rue de l'Eglise, numéro 122 avec une quotité de vingt pourcent (20 %) dans la copropriété » ACP 714 Wellington ».

Revenu cadastral non-indexé :

Le revenu cadastral non-indexé s'élève à trois mille cinq cent quinze euros (3.515,00 EUR) en ce qui concerne le bien *sub* 1) et à trois mille trois cent cinquante-trois euros (3.353,00 EUR) en ce qui concerne le bien *sub* 2).

A :

la **Société Anonyme** « **COACH & PARTNERS** », dont le siège social est établi à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Val des Seigneurs, numéro 13, assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 0437.660.634 et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0437.660.634,

PAR ACTE DE MON MINISTERE A L'INTERVENTION DU NOTAIRE ASSOCIE DAMIEN HISETTE, A BRUXELLES, REÇU CE JOUR, LE 03 AVRIL 2017.

Fait à Saint-Servais/Namur, le 03 avril 2017.

Xavier DUGARDIN
Notaire
Chaussée de Waterloo, 38
5002 Saint-Servais